REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS **Nombre de membres :** Afférents au Conseil : 20 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27 **Date de la convocation :** 19/06/2026 **Date d'affichage :** 22/06/2026	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES** **Séance du 29 juin 2026** **L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.** **Secrétaire : Hugues LAVOGIEZ** **Présents : Laurent DENIS - Hugues LAVOGIEZ - Sandrine LORIO - Anthony BARBIER - Sophie WAROT LEMAIRE - Laurent BRICHE - Sabrina LOOTVOET - Alain MASSON - Annick CROQUELOIS LESCIEUX - - Patrick POTEL - Emilie LEFEBVRE - Arnaud ISAMBOURG - Guillaume PUYPE - Amandine ROUSSEL - Marjory DELAVAL - Nicolas CHOCHOY - Guillaume DETOUT - Jean-Bernard BONDUELLE - Hélène VANKEMMEL - Céline LEVEUGLE** **Absents : Jérôme LEBOUCHER (pouvoir à Laurent BRICHE) - Estelle DOURIEZ (pouvoir à Sandrine LORIO) - Estelle LECOFFRE BOUTOILLE (pouvoir à Anthony BARBIER) - Mathilde COLIN (pouvoir à Laurent DENIS) - Ludovic COCQUEMPOT (pouvoir à Guillaume DETOUT) - Justine VAN IMPE (pouvoir à Marjory DELAVAL) - Douglas VERSCHEURE (pouvoir à Jean-Bernard BONDUELLE)**

2026/37

OBJET DE LA DELIBERATION : INSTALLATION DE LA FRITERIE « LOV'BURGER » SUR LE PARKING DE LA MAIRIE LE VENDREDI SOIR

Annule et remplace la délibération 2025/42 en date du 3 décembre 2025 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur HAUTEKEUR Kévin avait fait la demande d'autorisation d'installer une friterie le vendredi soir sur le parking de la Mairie. Cette demande avait été validée en conseil municipal le 3 décembre 2025 avec prise d'effet le 18/12/2025. Monsieur le Maire informe l'assemblée que la friterie n'a pu s'installer à cette date suite à un souci avec son véhicule. La prise d'effet a été décalée au 01/05/2026.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer initial de 10€/mois pour le branchement électrique du camion. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter cette demande et de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 60.00€/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Hugues LAVOGIEZ

Le Maire,

Laurent DENIS

MAIRIE d'EPERLECQUES (Pas-de-Calais)